RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence de Services et de Paiement

Le Président directeur général

Décision n°2025/53/PDG
Portant délégation de signature

Le président-directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 27 novembre 2024 portant désignation du président-directeur général de l'Agence de services et de paiement,
Vu la décision 2024/64/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale Auvergne Rhône Alpes,** délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Guillaume FURRI	Directeur régional	- Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations / réductions de recette - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles - Signer les notifications de refus ou d'accord pour le renouvellement d'un contrat - Signer les notifications d'accord pour le renouvellement de la période d'essai

2 rue du Maupas – 87040 Limoges cedex 01
Tél. 05 55 12 00 00 – Fax 05 55 12 00 14
www.asp-public.fr – siret 130 006 372 00010

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Philippe VOISIN	Directeur régional adjoint	*En cas d'empêchement du Directeur régional :* - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations / réductions de recette - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles - Signer les notifications de refus ou d'accord pour le renouvellement d'un contrat - Signer les notifications d'accord pour le renouvellement de la période d'essai
Xavier ARNAULT	Chef du service général et informatique	*En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétences :* - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat au travers d'une convention signée par l'établissement. * Certifier le service fait
Régis BECT	Chef du Service formation professionnelle, emploi, environnement et politiques sociales (SFPEEPS)	E*n cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétences :* - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement. * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations / réductions de recette
Christine GERARDIN	Adjointe au Chef du service formation professionnelle, emploi, environnement et politiques sociales (SFPEEPS)	*En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, du chef de service et dans leur domaine de compétences :* - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement *:* * Certifier le service fait - *Au titre des crédits d'intervention :* * Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations / réductions de recette
Cécile CHARPENTIER	Adjointe au Chef du service formation professionnelle, emploi, environnement et politiques sociales (SFPEEPS)	

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Bernard MARIN	Chef du service agriculture et développement rural (SADR)	*En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétences :* - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat au travers d'une convention signée par l'établissement. * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides agricoles
Bertrand COIFFARD	Adjoint au Chef du service agriculture et développement rural (SADR)	*En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, du chef de service et dans leur domaine de compétences :* - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides agricoles
Joëlle PRUVOST	Adjointe au Chef du service agriculture et développement rural (SADR)	
Nicolas GUERIN	Chef du service des contrôles et des aides directes agricoles (SCADA)	*En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétences :* *- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement :* * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat au travers d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides agricoles
Anne-Laure GUILLEBERT	Adjointe au Chef du service des contrôles des aides directes agricoles (SCADA)	*En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, du chef de service et dans leur domaine de compétences :* - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides agricoles
Vincent BAUDOUIN	Adjoint au Chef de service des contrôles des aides directes agricoles (SCADA)	
Eline FLANDIN	Cheffe de secteur Aides aux entreprises (SFPEEPS)	*En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, du chef de service et de ses adjointes et dans leur domaine de compétences :* *- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement :* ** Certifier le service fait* *- Au titre des crédits d'intervention :* ** Liquider et ordonnancer les aides autres qu'agricoles*
Viviane MATARIN	Cheffe de secteur Pilotage des contrôles (SFPEEPS)	
Christèle NICOLAS	Cheffe de secteur Aides aux jeunes et à l'insertion (SFPEEPS)	
Catherine VINCENT-RITTON	Chargée d'action	
Catherine BALAGUER	Chargée d'action au secteur Aides aux entreprises (SFPEEPS)	*En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, du chef de service et de ses adjointes, des chefs de secteur et dans leur domaine de compétences :* - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides autres qu'agricoles
Nabila BOUSSALIA	Cheffe de secteur adjointe au secteur Politiques environnementales et aides aux formations individuelles (SFPEEPS)	
Nicole SIDHOUM	Cheffe de secteur adjointe au secteur Aides aux jeunes et à l'insertion (SFPEEPS)	
Sandra FAURE	Chargée d'action au secteur des contrôles (SFPEEPS)	*En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, du chef de service et de ses adjointes, des chefs de secteurs dans leurs domaines de compétences :* - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides autres qu'agricoles
Michel-Laurent CHAPAS	Chef de secteur "Appui et Accompagnement au Changement" (SFPEEPS)	*En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, des chefs de service et adjointes et dans son domaine de compétences :* - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat au travers d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides autres qu'agricoles
	Missions d'appui au Service général et Informatique	

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Aurélie RENAUD	Cheffe de secteur Contrôles Hors Surfaces (SADR)	En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, des chefs de service et adjoints et dans leur domaine de compétences : - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides agricoles
Sylvie TAGNARD DEBONNEVILLE	Cheffe du secteur Instrumentation - Ordonnancement (SADR)	
Bérénice DITTMANN	Cheffe de secteur contrôles administratifs (SADR)	
Guillaume DOUHERET	Chef de secteur Surfaces et 3STR (SCADA)	
Xavier JEGU	Chef de secteur Contrôles Animaux (SCADA)	
Patricia TROUILLOT	Cheffe de secteur Contrôles Surfaces (SCADA)	
Sandrine REGNAULT	Chargée d'action (SCADA)	

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction régionale Auvergne Rhône Alpes**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Guillaume FURRI	Directeur régional	- Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat - Signer les congés annuels, les autorisations d'absence, les modalités de temps de travail hebdomadaire et les demandes de formation - Signer les décisions annuelles attributives de jours de télétravail (fixe ou flottant) et le cas échéant, les décisions modificatives - Valider les demandes de jours de télétravail flottant dans le SIRH - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction, hors courrier parlementaire - Signer les ordres de mission - Signer les comptes-rendus d'entretien professionnel annuel et leurs annexes en qualité de supérieur hiérarchique direct (N+1) ou d'autorité hiérarchique (N+2), les propositions de promotion et d'avancement, les notifications de primes et les notifications de groupe RIFSEEP et PFR - Signer les décisions de nomination dans le cadre d'une prise de poste validée par la DRH ou la DG - Signer les déclarations d'accident du travail, de service et de trajet en tant qu'autorité hiérarchique
Philippe VOISIN	Directeur régional adjoint	*En cas d'empêchement du Directeur régional :* - Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat - Signer les congés annuels, les autorisations d'absence, les modalités de temps de travail hebdomadaire et les demandes de formation - Signer les décisions annuelles attributives de jours de télétravail (fixe ou flottant) et le cas échéant, les décisions modificatives - Valider les demandes de jours de télétravail flottant dans le SIRH - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction, hors courrier parlementaire - Signer les ordres de mission - Signer les comptes-rendus d'entretien professionnel annuel et leurs annexes en qualité de supérieur hiérarchique direct (N+1) ou d'autorité hiérarchique (N+2), les propositions de promotion et d'avancement, les notifications de primes et les notifications de groupe RIFSEEP et PFR - Signer les décisions de nomination dans le cadre d'une prise de poste validée par la DRH ou la DG Signer les déclarations d'accident du travail, de service et de trajet en tant qu'autorité hiérarchique
Xavier ARNAULT	Chef du service général et informatique	*Dans son domaine de compétence* : - Signer les comptes-rendus d'entretien professionnel annuel et leurs annexes en qualité de supérieur hiérarchique direct (N+1) *En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétence* : - Signer les congés annuels, les autorisations d'absence et les demandes de formation - Valider les demandes de jours de télétravail flottant dans le SIRH - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction, hors courrier parlementaire - Signer les ordres de mission - Signer les déclarations d'accident du travail, de service et de trajet en tant qu'autorité hiérarchique

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Régis BECT	Chef du Service formation professionnelle, emploi, environnement et politiques sociales (SFPEEPS)	*Dans leur domaine de compétence* : - Signer les comptes-rendus d'entretien professionnel annuel et leurs annexes en qualité de supérieur hiérarchique direct (N+1) ou d'autorité hiérarchique (N+2) *En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint et dans leur domaine de compétence* : - Signer les congés annuels, les autorisations d'absence et les demandes de formation - Valider les demandes de jours de télétravail flottant dans le SIRH - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction, hors courrier parlementaire - Signer les ordres de mission
Christine GERARDIN	Adjointe au Chef du service formation professionnelle, emploi, environnement et politiques sociales (SFPEEPS)	
Cécile CHARPENTIER	Adjointe au Chef du service formation professionnelle, emploi, environnement et politiques sociales (SFPEEPS)	
Bernard MARIN	Chef du service agriculture et développement rural (SADR)	
Bertrand COIFFARD	Adjoint au Chef du service agriculture et développement rural (SADR)	
Joëlle PRUVOST	Adjointe au Chef du service agriculture et développement rural (SADR)	
Nicolas GUERIN	Chef du service des contrôles et des aides directes agricoles (SCADA)	
Anne-Laure GUILLEBERT	Adjointe au Chef du service des contrôles des aides directes agricoles (SCADA)	
Vincent BAUDOUIN	Adjoint au Chef de service des contrôles des aides directes agricoles (SCADA)	
Eline FLANDIN	Cheffe de secteur "Aides aux entreprises" (SFPEEPS)	*Dans leur domaine de compétence* : - Signer les comptes-rendus d'entretien professionnel annuel et leurs annexes en qualité de supérieur hiérarchique direct (N+1) *En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, des chefs de service et adjoints et dans leur domaine de compétences :* - Signer les congés annuels, les autorisations d'absence et les demandes de formation - Valider les demandes de jours de télétravail flottant dans le SIRH
Viviane MATARIN	Cheffe de secteur Pilotage des contrôles (SFPEEPS)	
Christèle NICOLAS	Cheffe de secteur Aides aux jeunes et à l'insertion (SFPEEPS)	
Catherine VINCENT-RITTON	Chargée d'action	
Michel-Laurent CHAPAS	Chef de secteur Appui et Accompagnement au Changement (SFPEEPS)	
Aurélie RENAUD	Cheffe de secteur Contrôles Hors Surfaces (SADR)	
Sylvie TAGNARD DEBONNEVILLE	Cheffe du secteur Intrumentation - Ordonnancement (SADR)	
Bérénice DITTMANN	Cheffe de secteur contrôles administratifs	
Guillaume DOUHERET	Chef de secteur Surfaces et 3STR (SCADA)	
Xavier JEGU	Chef de secteur Contrôles Animaux (SCADA)	
Patricia TROUILLOT	Cheffe de secteur Contrôles Surfaces (SCADA, site de Lyon)	
Sandrine REGNAULT	Chargée d'action (SCADA)	
Catherine BALAGUER	Chargée d'action au secteur Aides aux entreprises (SFPEEPS)	*Dans leur domaine de compétence* : - Signer les comptes-rendus d'entretien professionnel annuel et leurs annexes en qualité de supérieur hiérarchique direct (N+1) *En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, du chef de service et de ses adjointes, des chefs de secteur et dans leur domaine de compétence* : - Signer les congés annuels, les autorisations d'absence et les demandes de formation - Valider les demandes de jours de télétravail flottant dans le SIRH
Nabila BOUSSALIA	Cheffe de secteur adjointe au secteur Politiques environnementales et aides aux formations individuelles (SFPEEPS)	
Nicole SIDHOUM	Cheffe de secteur adjointe au secteur Aides aux jeunes et à l'insertion (SFPEEPS)	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges, le 15 avril 2025

Le Président-Directeur général

Sylvain MAESTRACCI

M. Le président-directeur général (original)

Copies :
M. Guillaume FURRI
M. Philippe VOISIN
M. Xavier ARNAULT
M. Régis BECT
Mme Christine GERARDIN
Mme Cécile CHARPENTIER
M. Bernard MARIN
M. Bertrand COIFFARD
Mme Joëlle PRUVOST
M. Nicolas GUERIN
Mme Anne Laure GUILLEBERT
M. Vincent BAUDOUIN
Mme Eline FLANDIN
Mme Viviane MATARIN
Mme Christèle NICOLAS
Mme Catherine VINCENT – RITTON
Mme Catherine BALAGUER
Mme Nabila BOUSSALIA
Mme Nicole SIDHOUM
Mme Sandra FAURE
M. Michel Laurent CHAPAS
Mme Aurélie RENAUD
Mme Sylvie TAGNARD DE BONNEVILLE
Mme Bérénice DITTMANN
M. Guillaume DOUHERET
M. Xavier JEGU
Mme Patricia TROUILLOT
Mme Sandrine REGNAULT

M. l'Agent Comptable
DRH
DFJL